



CE DO IDF du 30 mars 2015

L'essentiel de ce que nous avons retenu...

avril 2015

Fonctionnement du CE

■ Convention de fonctionnement CCUES et CE DO IDF

Pour assurer leur fonctionnement au quotidien, les comités d'entreprise bénéficient de subventions de l'entreprise, différentes des subventions pour les activités sociales et culturelles, ce qui n'est pas le cas du CCUES. L'ensemble des CE du territoire rétrocèdent donc une partie de leur propre budget pour alimenter le CCUES. La CFE CGC convient de l'importance de soutenir le CCUES dans ses différentes missions, mais ne peut voter le transfert de budgets importants sans la contrepartie de la transparence financière sur l'utilisation des fonds. Nous nous abstenons sur ce vote.

Vote : **Pour 20 (CFDT/CGT/SUD/FO)** **Abstention 1 (CFE CGC)**

■ Enquête interne et expertise au CE DO IDF

Le comité d'entreprise emploie des salariés pour assurer le fonctionnement de sa structure. Ils assurent entre autres la gestion des prestations du comité suite aux décisions votées par vos élus. Lors de la précédente mandature et à la suite de la visite de l'inspection du travail en mai 2014 (ainsi que le déclenchement d'un droit d'alerte par des salariés en novembre 2014), des dysfonctionnements et des difficultés dans leurs conditions d'activités ont été relevés, et nécessitent la mise en place de documents et de procédures obligatoires pour tout employeur. Pour mener à bien une enquête auprès de ces salariés sur l'organisation du travail, engager des mesures d'améliorations dans la prise en compte des risques psychosociaux et améliorer les conditions de travail, les élus du comité d'entreprise décident de mandater le cabinet ISAST pour mener à bien ces missions.

En complément le cabinet SEMAPHORES est également missionné pour assister la mise en œuvre des recommandations de l'audit à blanc des comptes du comité d'entreprise.

Vote : **Pour 21 Décision approuvée par tous les élus**

■ Les commissions du comité d'entreprise

Pour aider et éclairer les élus du comité d'entreprise lors de leurs votes, des commissions spécifiques sont mises en place. Lors de nos différentes réunions les commissions obligatoires suivantes ont pu être mises en place :

- La commission secours (qui examine les demandes d'aides d'urgence et de secours des salariés en grande difficulté et qui ont contactés le réseau d'assistantes sociales) et qui désormais est renommée « prestations sociales ».
- La commission emploi et métiers.
- La commission formation.
- La commission information et aide au logement.
- La commission égalité professionnelle F/H.
- La commission économie et évolution des marchés.
- La commission des activités sociales et culturelles (ASC).

■ Création des sous-commissions des activités sociales

Suite à la mise en place de la commission ASC le 26 février, un comité d'entreprise supplémentaire s'est tenu le 12 mars pour accélérer la mise en place du programme des prestations 2015. Pour déployer le nouveau programme les élus du comité d'entreprise mettent en place des sous-commissions ASC en nombre plus réduit qu'à la précédente mandature :

- la sous-commission billetterie
- la sous-commission vacances
- la sous-commission événements
- la sous-commission restauration

Vote : **Pour 21 Décision approuvée par tous les élus**

La CFE CGC a manifesté son opposition par vote (2 voix contre 19) aux orientations du programme de prestations qui vous sera proposé en 2015, relevant des baisses conséquentes des comptes salariés (ou anciennement individuels), des déséquilibres entre les différentes populations de salariés, et un manque de prudence et de clairvoyance dans la gestion de la précédente mandature (alliance FO/CGT et CFDT) qui amènent aujourd'hui à des choix drastiques.

Pour autant notre conception de l'opposition, c'est de porter les remontées que vous faites sur le terrain sans pour autant bloquer le fonctionnement du collectif. Les votes des organisations syndicales majoritaires dans ce comité d'entreprise (FO et SUD) engageant désormais un nouveau programme pour 2015 et les années suivantes.

Nous continuerons donc de porter vos messages au sein de ces différentes commissions tout en travaillant utilement pour l'ensemble des salariés.

C'est dans cet esprit d'opposition constructive que nous sommes abstenus pour les votes liés aux modalités de mise en place des nouvelles prestations 2015, alors que les budgets ont déjà été voté et affecté dans les différentes prestations par les organisations syndicales majoritaires.

■ Les principales décisions du jour :

- La liste des bénéficiaires des prestations du CE de la DO IDF est reconduite à l'identique de l'année dernière par vote unanime
- **Le compte individuel qui s'appellera désormais « compte salarié » (c'est une proposition FO et SUD) subit malheureusement des baisses importantes sur tous les Quotients Familiaux. Au-delà du changement du nom qui est anecdotique, nous avons voté contre cette décision qui augmente encore les différences de traitement entre les salariés de la DO IDF (voir les positions que nous défendons dans nos deux précédents tracts).**
- Les CESU handicapés sont reconduits pour 2015 (en la matière comme pour les aides d'urgence aux salariés de la DO IDF les décisions sont prises en règle générale de manière unanime, ce qui est une nouvelle fois le cas)

Employés, maîtrises et cadres, toutes vos infos sur www.cfecgc-orange.org

Vos élu(e)s CFE-CGC

Guillaume Diakité : 0680138511

Franck Legras : 0673694723

Elisabeth Rivier : 0674243926

Bernard Chatard : 0682856944

Martine Bonnet : 0685762465

Tous vos contacts CFE-CGC dans l'annuaire du syndicat

bit.ly/annuaireCFEFGC1234

Version électronique avec liens actifs

www.cfecgc-orange.org/tracts-et-publications/

Vous abonner gratuitement à nos publications

bit.ly/abtCFE-CGC

Nous suivre



facebook.com/cfecgc.orange



twitter.com/CFEFGCOrange

